



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 893-1 modifiant le règlement 893 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 105 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'amender le bassin de taxation

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 5 octobre 2020.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit le 19 février 2021.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements précités au bureau du soussigné sis au 175, rue Sainte Anne, Varennes, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 25 août 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA